

## COMMUNIQUE thématique

### Le CIDFF vous informe

#### **Le PACS (Pacte Civil de Solidarité) : à qui appartient un bien acheté par un des partenaires ? Le saviez-vous ?**

Depuis la loi du 23 juin 2006, les couples non mariés ont la possibilité d'organiser et de formaliser leurs engagements respectifs dans leur vie commune en signant un PACS.

Ce contrat peut prendre la forme soit d'un acte sous seing privé (c'est à dire un acte rédigé et signé sans la présence d'un notaire) ou d'un acte notarié. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les personnes qui concluent un PACS sont soumises au régime de « séparation de biens » : chacun des partenaires est propriétaire des biens qu'il acquiert lui-même à titre payant. La preuve de la propriété se fera par tous les moyens ; les biens pour lesquels aucun des partenaires ne peut justifier d'une propriété exclusive (seul) sont supposés "être la propriété indivise par moitié de chacun des partenaires", c'est à dire appartenir dans son ensemble aux deux. Les partenaires peuvent aussi acheter de façon volontaire un bien en indivision.

**Pour connaître vos droits**, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Loire tient des permanences d'information juridique gratuites ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges. Vous y bénéficierez d'informations sur le droit du travail et le droit de la famille et en particulier, les contrats de travail, les discriminations au travail, les congés maternité et paternité, le congé parental, les séparations, l'autorité parentale, les discriminations. Le CIDFF accompagne également les femmes dans leur recherche d'emploi, leur reprise d'activité après un congé parental ou leur projet de création d'activités.

**A Saint-Chamond**, prochaines permanences juridiques au Centre Social Lavieu, 1 Place Baudelaire, les **mardis 10 et 24 mai 2016, de 9h à 12h, sur rendez-vous.**

**Contact** : 04 77 01 33 55 (lundi au vendredi, 9h-12h et 13h30-17h, sauf mardis après-midi).

## COMMUNIQUE général

### **Droit du travail, droit de la famille, discriminations : permanences d'information pour tous**

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Loire assure des permanences d'information gratuites et ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges, concernant le droit du travail, le droit de la famille et l'égalité femmes-hommes. En particulier, il peut renseigner sur les contrats de travail, les discriminations au travail, les congés maternité et paternité, le congé parental, les formes d'union et de séparation, l'autorité parentale, les violences. Il accompagne également les femmes dans leur recherche d'emploi, leur reprise d'activité après un congé parental ou leur projet de création d'activités.

Pour prendre rendez-vous dans l'un des 10 sites de permanences, contactez le 04 77 01 33 55, du lundi au vendredi (9h-12h30 et 13h30-17h, sauf mardi après-midi). Siège de l'association à Saint-Etienne, 18 Av. Augustin-Dupré, Maison de l'Emploi, cidff42@orange.fr (association agréée par l'Etat)

**A Saint-Chamond**, prochaines permanences juridiques au Centre Social Lavieu, 1 Place Baudelaire, les **mardis 10 et 24 mai 2016, de 9h à 12h, sur rendez-vous.**

**Contact** : 04 77 01 33 55 (lundi au vendredi, 9h-12h et 13h30-17h, sauf mardis après-midi).

-----